

Insertion : implanter une structure d'insertion en milieu pénitentiaire



© 2021 Les Echos Publishing

L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle, précise le Code du travail. Et les personnes placées sous-main de justice (PPSMJ), autrement dit celles qui sont incarcérées ou qui subissent des mesures d'aménagement de peine ou une peine alternative, font partie des publics prioritaires. Aussi, afin de faciliter le déploiement d'ateliers d'insertion par l'activité économique dans le plus grand nombre possible d'établissements pénitentiaires, le ministère de la Justice a rédigé un guide méthodologique.

Note de cadrage et documents-type

Baptisé « [Implantation de structures d'insertion par l'activité économique en milieu pénitentiaire](#)», ce guide de 64 pages vient redéfinir le cadre juridique de l'insertion par l'activité économique dans ce type de structure. Composé de 7 parties, il détaille toutes les étapes clés de la construction d'un projet d'IAE en milieu carcéral. Il revient également sur le fonctionnement du dispositif et sur les conditions de sa

réussite. Très concret, ce guide méthodologique propose différents documents-type (fiche projet, dossier unique d'instruction, convention SIAE-DIRECCTE, contrat d'implantation, charte d'accompagnement de PPSMJ et acte d'engagement).

© 2021 Les Echos Publishing